Table des matières

Introduction	1.1
Définitions	1.2
Blockchain	1.2.1
Modalité de sécurisation	1.2.2
Prise de décision collective	1.2.3
Vote	1.2.4
Du besoin d'outils sécurisés de prise de décision collective et de leur potentiel impact	1.3
Les origines de la crise de confiance	1.3.1
Une aspiration à la transparence	1.3.2
Du statut de la preuve au vote	1.3.3
Pour la res publica	1.3.4
Pour la gouvernance des entreprises	1.3.5
Pour les modes de management basé sur le consensus	1.3.6
Pour le cercle privé	1.3.7
De la blockchain comme potentiel cœur de ce changement	1.4
La blockchain c'est quoi exactement ?	1.4.1
Quid de la sécurité de la blockchain ?	1.4.2
Quid de ses impacts énergétiques ?	1.4.3
Vers une normalisation ?	1.4.4
Scénarios d'usages	1.5
Gouvernance des entreprises	1.5.1
Management collaboratif de projet	1.5.2
Démocratie participative	1.5.3
Vie associative et gestion des collectives.	1.5.4
Conclusion	1.5.5
Glossaire	1.5.6
Annexes	1.5.7

La blockchain comme modalité de sécurisation de la prise de décision collective par votes.

Nombre d'observateurs s'accordent pour considérer que nous entrons dans une période de crise de confiance vis-àvis des services offerts par internet.

Failles de sécurités, atteintes à la vie privée, manipulations de l'opinion, cybercriminalité, cyberguerre ... sont aujourd'hui des enjeux largement médiatisés hors des cercles d'initiés.

Le temps de la croyance aveugle dans les bienfait de la révolutions internet et des fantasmes semble révolu.

Cette crise de confiance n'est pas propre au secteur numérique, elle se diffuse dans toutes les strates de nos sociétés. Elle se manifeste dans le champ politique, dans le champ médiatique si bien que la l'ère dans laquelle nous vivons porte désormais le nom d'ère post-vérité (post-factual era).

Cette crise de confiance a déjà de nombreuses conséquences dans le champ politique mais également dans le champ économque où la confiance est la clé de voute de l'investissement et de l'adhésion à une marque ou à un produit

L'opinion publique, les législateurs et les acteurs de l'industrie commencent à prendre la pleine mesure des chantiers qui s'annoncent pour sortir d'une période que l'on considèrera bientôt, peut-être, comme celle du Far West

Le travail de reconstruction de la confiance, qui commence seulement à s'effriter, sera dans les années à venir un des secteurs offrant les plus forts potentiels de croissance et d'innovation.

C'est dans ce cadre que nous comptons ici nous intéresser à l'impact que pourrait avoir une technologie largement médiatisée car au cœur des cryptomonnaie : la blockchain.

Si cette approche est apparue dans la mouvance du BitCoin, il s'agit avant tout d'une approche décentralisée de sécurisation de contrat ayant de très vastes potentiels d'usages.

Nous explorerons ici les perspectives ouvertes par l'usage de la blockchain comme outils de sécurisation de la prise de décision collective aussi bien dans le cadre public que privé.

Des services sécurisés et décentralisés de vote offre un large champ potentiel de création de nouveau modes d'interaction autour d'un des enjeux majeurs de toute société structurée : la prise de décision.

Ce travail est en cours et de nombreuses sections ne sont pas dans leur état définitif

Table des matières

Introduction

Définitions

- Blockchain
- Modalité de sécurisation
- Prise de décision collective

Vote

Du besoin d'outils sécurisés de prise de décision collective et de leur potentiel impact

- Les origines de la crise de confiance
- Une aspiration à la transparence
- Du statut de la preuve au vote
- Pour la res publica
- Pour la gouvernance des entreprises
- Pour les modes de management basé sur le consensus
- Pour le cercle privé

De la blockchain comme potentiel cœur de ce changement

- La blockchain c'est quoi exactement ?
- Quid de la sécurité de la blockchain ?
- Quid de ses impacts énergétiques ?
- Vers une normalisation ?

Scénarios d'usages

- Gouvernance des entreprises
- Management collaboratif de projet
- Démocratie participative
- Vie associative et gestion des collectives.

Conclusion

Glossaire

Annexes

Définitions

La blockchain

Modalité de sécurisation

Prise de décision collective

Vote

Définition: blockchain

Une (ou un) blockchain, ou chaîne de blocs est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle.

Techniquement, il s'agit d'une base de données distribuée dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers en blocs, l'ensemble étant sécurisé par cryptographie, et formant ainsi une chaîne.

Par extension, une chaîne de blocs est une base de données distribuée qui gère une liste d'enregistrements protégés contre la falsification ou la modification par les nœuds de stockage.



Une blockchain est donc un registre distribué et sécurisé de toutes les transactions effectuées depuis le démarrage du système réparti.

Il existe des blockchains publiques, ouvertes à tous, et des blockchains privées, dont l'accès et l'utilisation sont limitées à un certain nombre d'acteurs.

Une blockchain publique peut donc être assimilée à un grand livre comptable public, anonyme et infalsifiable.

Comme l'écrit le mathématicien Jean-Paul Delahaye, il faut s'imaginer « un très grand cahier, que tout le monde peut lire librement et gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, mais qui est impossible à effacer et indestructible. »



Définition : modalité de sécurisation

Nous entendons les modalité de sécurisation comme les différents méthodes et moyens déployés dans le but de sécuriser.

L'action de sécurisation est engagée par l'application de techniques de sécurité au sens informatique.

La sécurité des systèmes d'information (SSI) ou plus simplement sécurité informatique, est l'ensemble des moyens techniques, organisationnels, juridiques et humains nécessaires à la mise en place de moyens visant à empêcher l'utilisation non-autorisée, le mauvais usage, la modification ou le détournement du système d'information.

la sécurité est un enjeu majeur pour les entreprises ainsi que pour l'ensemble des acteurs qui l'entourent.

- Sa finalité sur le long terme est de maintenir la confiance des utilisateurs et des clients.
- Sa finalité sur le moyen terme est la cohérence de l'ensemble du système d'information.

« Le système d'information représente un patrimoine essentiel de l'organisation, qu'il convient de protéger. La sécurité informatique consiste à garantir que les ressources matérielles ou logicielles d'une organisation sont uniquement utilisées dans le cadre prévu. »

JF Pillou, Tout sur les systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'information vise les objectifs suivants :

- La disponibilité : le système doit fonctionner sans faille durant les plages d'utilisation prévues et garantir l'accès aux services et ressources installées avec le temps de réponse attendu.
- L'intégrité : les données doivent être celles que l'on attend, et ne doivent pas être altérées de façon fortuite, illicite ou malveillante. En clair, les éléments considérés doivent être exacts et complets.
- La confidentialité : seules les personnes autorisées peuvent avoir accès aux informations qui leur sont destinées. Tout accès indésirable doit être empêché.
- La traçabilité (ou « preuve ») : garantie que les accès et tentatives d'accès aux éléments considérés sont tracés et que ces traces sont conservées et exploitables.
- L'authentification: l'identification des utilisateurs est fondamentale pour gérer les accès aux espaces de travail pertinents et maintenir la confiance dans les relations d'échange.
- La non-répudiation et l'imputation : aucun utilisateur ne doit pouvoir contester les opérations qu'il a réalisées dans le cadre de ses actions autorisées et aucun tiers ne doit pouvoir s'attribuer les actions d'un autre utilisateur. Une fois les objectifs de la sécurisation déterminés, les risques pesant sur chacun de ces éléments peuvent être estimés en fonction des menaces.

Le niveau global de sécurité des systèmes d'information est défini par le niveau de sécurité du maillon le plus faible. Les précautions et contre-mesures doivent être envisagées en fonction des vulnérabilités propres au contexte auquel le système d'information est censé apporter service et appui.

Il faut pour cela estimer :

La gravité des conséquences au cas où les risques se réaliseraient ; La vraisemblance des risques (ou leur potentialité, ou encore leur probabilité d'occurrence).

Définition : prise de décision collective

La prise de décision collective est une situation où des individus sont rassemblés en un groupe pour résoudre des problèmes.

Selon l'idée de synergie, les décisions prises collectivement ont tendance à être plus efficaces que les décisions prises individuellement. Cependant, il existe des situations dans lesquelles les décisions prises en groupe aboutissent à un mauvais jugement.

En psychologie sociale, la prise de décision collective peut être définie comme :

« une convergence d'interactions cognitives et visuelles, planifiées ou opportunistes, où des personnes acceptent de se rassembler pour un objectif commun, dans une période de temps définie, [...] dans le but de prendre des décisions »

Abdelkader Adla, Aide à la Facilitation pour une prise de Décision Collective : Proposition d'un Modèle et d'un Outil

La prise de décision collective est un domaine d'étude vaste auquel plusieurs disciplines s'intéressent, comme les sciences sociales, les sciences politiques, l'informatique ; on s'y intéresse également en marketing et en management, chacun de ces champs d'étude ayant son point de vue sur la recherche de la prise de décision collective.

Du point de vue de la psychologie sociale plus spécifiquement, des applications et des conséquences théoriques sont nombreux et variés dans différents domaines comme la gestion d'équipe, les situations de jurys, la politique, etc. Il existe différents types de décisions collectives chacune ayant des modalités et des processus psychologiques bien spécifiques à la prise de décision collective, tels que la polarisation, la pensée de groupe et le Common Knowledge Effect.

Définition: vote

Le vote (terme dérivé de l'anglais vote, provenant du latin votum signifiant « vœu ») désigne une méthode permettant à un groupe une prise de décision commune.

Les organisations formelles ou informelles ont recours à cette pratique, de toute nature (économiques, politiques, associatives, etc.). La pratique du vote vise à donner une légitimité à la décision en montrant qu'elle ne vient pas d'un individu isolé. Avant que le vote proprement dit n'ait lieu, il est fréquent qu'un temps de discussion ou de débat soit ménagé pour permettre à chacun des votants d'exposer ou de prendre connaissance des arguments, afin de motiver au mieux sa décision

Le vote est généralement encadré par un processus électoral aussi dénommé « scrutin » ou « élection ».

Enjeux:

- Décidabilité: Le but premier est généralement de pouvoir décider d'une position, qu'il s'agisse d'une position consistant à prendre une décision, ou d'une position consistant à ne pas prendre de décision; c'est notamment le cas d'un référendum.
- Unicité du vote : Généralement on souhaite l'unicité du vote: pour permettre à chacun d'être justement représenté, il ne faut pas permettre à un électeur de voter plusieurs fois, c'est-à-dire d'être sur représenté.
- Représentativité : Certains systèmes de propriété (propriété au sens légal) conduisent à ce que les voix de chaque électeur soient pondérées par une quote-part de participation.
- Secret et transparence : Suivant le scrutin, on peut souhaiter que le vote soit secret, afin de prévenir la corruption du vote, ou bien au contraire public, afin de contraindre à un positionnement assumé.
- Vérifiabilité: Afin de lever tous doutes sur la légitimité du scrutin, lorsqu'un enjeu existe, on souhaite que le scrutin soit vérifiable, c'est-à-dire que l'on puisse démontrer aux yeux de tous l'absence de triches. On souhaite alors s'assurer que les personnes et matériels impliqués dans l'organisation ne soient pas détournés aux profits d'intérêts spécifiques.
- Attractivité: Certaines organisations commerciales promeuvent des votes dans le but inavoué de susciter la participation à une action qui sans le dire est un acte d'achat. C'est notamment le cas des votes visant à l'achat par « numéros de services à valeur ajoutée » également connues sou l'appellation de communication téléphonique surtaxée.
- Non participation : Pour éviter qu'une décision ne soit prise par défaut ou pour pallier certains aléas, il est de coutume de permettre la non participation, par exemple au travers de l'abstention, ou du vote nul ou blanc.
- Quorum et majorité : Pour donner une légitimité accrue à la prise de décision, la méthode de vote peut être corrélée à un système de quorum et/ou de majorité qualifiée.
- Rapidité: Dans un vote où l'on attend un résultat positif, il est d'usage de demander d'abord qui est contre et
 ensuite qui s'abstient. Les personnes qui ne se prononcent pas sont alors supposées en faveur de la décision.
 Ceci présente une double avantage: cela évite de devoir compter les nombreux pour, tout en maximisant leur
 nombre.

Modes d'expression :

- Vote à bulletin secret : Le vote à bulletin secret, aussi appelé scrutin secret, consiste à donner son avis sur plusieurs propositions, de manière anonyme.
- Vote à main levée : Le vote à main levée consiste à lever sa main pour donner son avis entre plusieurs propositions. Il permet une prise de décision rapide, car le dépouillement est quasi immédiat. Mais cela oblige à ce que tous les votants soient présents en même temps. La procédure peut commencer par le vote par acclamation, où on estime le volume sonore de chaque option comme à l'assemblée spartiate ou lors de la conclusion de primaires présidentielles aux États-Unis.
- Vote public : Le vote public, aussi appelé vote à l'appel nominal, consiste à appeler tour à tour chacun des membres d'une assemblée à exprimer son vote publiquement. Celui-ci est alors consigné dans le registre des délibérations et il est ensuite possible de publier le vote de chacun des participants au scrutin.
- Vote par correspondance : il consiste à envoyer à l'avance son bulletin de vote par voie postale ; un numéro d'identification permet de garantir qu'une personne ne vote qu'une fois, tout en maintenant le secret du vote.
- Vote par procuration : Le vote par procuration permet au mandant de désigner un mandataire qui ira voter à sa place.
- Vote de remplacement Le vote de remplacement permet à ceux qui votent pour des candidats ou des listes n'ayant pas d'élus faute d'avoir atteint le quorum de prévoir le report de leur voix sur un autre candidat.
- Vote électronique :Le vote électronique est un système de vote automatisé, notamment des scrutins, à l'aide de systèmes informatiques. Ce terme générique relève en vérité de plusieurs situations concrètes. Par exemple, il peut correspondre à l'informatisation du processus de vote permettant de voter à distance, c'est-à-dire de voter de chez soi, ou de n'importe où dans le monde et ainsi éviter de se déplacer dans des bureaux de vote.
- Vote par clé : Il consiste à voter à l'aide d'une clef physique sur un pupitre dédié.

Le cas particulier du vote par Internet n'en est pas un.

Le vote par internet, qui s'inscrit dans le mode d'action du vote électronique à longtemps été décrié au motif que son principal inconvénient serait l'absence d'isoloir (rien ne garantirait que le citoyen soit seul devant l'ordinateur au moment où il vote, ni ne permet de le vérifier). Nénamoins cette assurance est également absente lors du vote public, par correspondance, à main levée. Il est également impossible de s'assurer que la volonté du mandant ait bien étét respectée dans le cadre d'un vote par procuration.

Du besoin d'outils sécurisés de prise de décision collective et de leur potentiel impact

Les origines de la crise de confiance

Une aspiration à la transparence

Du statut de la preuve au vote

Pour la res publica

Pour la gouvernance des entreprises

Pour les modes de management basé sur le consensus

Pour le cercle privé

Les origines de la crise de confiance et l'aspiration à la transparence

l'ère de la post-vérité

« Post-vérité » : c'est le néologisme que le dictionnaire de l'université d'Oxford a choisi de nommer mot international de l'année 2016. Il provient du livre The Post-Truth Era de Ralph Keyes.

Cette notion est généralement associée aux affirmations fantaisistes et mensongères de Donald Trump et à ceux qui ont voté pour lui, issus des classes populaires de la société américaine. Mais, en réalité, la responsabilité de l'ère post-vérité revient aux professionnels des classes moyennes qui ont préparé le terrain à son récent triomphe. Universitaires, journalistes, « créatifs » et traders : tous ont contribué à l'avènement de la « post-vérité » ; même les politiciens de centre gauche, pourtant durement touchés par le succès du courant anti-factuel.

Andrew Calcutt, TheConversation

Déjà en 1964 dans Vérité et politique, Hannah Arendt se posait la question de l'objectivité de l'histoire. Dès la première phrase, en évoluant l'opinion et l'interprétation, elle engage la réflexion sur le terrain de la supposée subjectivité de l'historien, cette remise en question et ce questionnement, légitime, ont ouvert la porte à une remise en question plus profonde. Il existerait un pan entier de la réalité qui ne serait appréhendable qu'à travers le regard subjectif de l'observateur.

Dans la seconde moitié des années 1990, les industries créatives ont réussie à générer une croissance spectaculaire à travers le développement de l'image de marque ou "branding". Le « branding » est devenu beaucoup plus important que l'activité banale de conception, de développement et de fabrication d'un produit. Au lieu de commercialiser un produit en le présentant comme utile, ces créatifs ont entrepris de lui donner un âme, une conscience et une morale.

Au tournant du siècle, le gouvernement se préoccupait déjà moins de « la vérité » que de façon dont « les vérités » pouvaient être (dé)tournées. Ceux que l'on nomme des « spin doctors » ont investi le devant de la scène. la guerre en lrak en est un excellent exemple.

Les faits ont été relégués au second plan.

Dans cette perspective, toutes les revendications sur la vérité sont relatives à la personne qui les fait ; en dehors de nos propres particularités, aucune position ne permet d'établir la vérité universelle. C'est l'un des principes fondamentaux du postmodernisme, un concept qui a pris son envol dans les années 1980 après la publication de La Condition postmoderne : rapport sur le savoir de Jean-François Lyotard.

Le postmodernisme n'a pas créé les fondations de l'ère « post-vérité ».

Ces fondations ont été creusée par le détournement malhonnete d'un certain nombre de concept évoqué par le postmodernisme alliés aux révélations de scandales politique, économique et écologique au cours de ces cinquantes dernières années.

A l'origine parfois méfiant ou suspicieux, le grand public est devenu hyper-critique quant aux faits.

Internet a amplifié cette réaction en maintenant ce public dans des sphères de confirmation sur les réseaux sociaux ou via les médias qu'ils consultent.

Aujourd'hui il apparait comme un défi pour les entitées s'adressant à ces citoyens d'appréhender ces cercles idéologiques et leur influence sur le message qu'elles véhiculent.

Il serait vain de tenter de lister toutes les manifestations de cette crise de confiance ni même ses origines qui sont sujettes à controverses. Nénamoins, il convient de constater que celle-ci existe indubitablement et que son existence impose de repenser profondément le rapport au monde que les entreprises, les états en intégrant ses nouveaux impératifs de transparence.

Une aspiration à la transparence

Pour répondre à cette problématique, une solution semble apparaitre : "montrer pattes blanche".

Il s'agit d'intégrer qu'il n'existe pas de présomption d'inonnence ni de culpabilité, mais un soupçon préalable dont les organisations communicantes doivent s'affranchir.

Nous entendons par là de faire usage le plus possible de la preuve, la plus irréfutable possible et d'instaurer la transparence comme un principe fondamental de la communication nouvelle des entreprises, des états et des entitées émetrices de messages envers le public.

Pour accompagner cette réfection de la confiance, des outils technologiques ont vu le jour : plateforme participative, management holocratique, consultation publique.

Ces nouveaux outils sont par exemple devenus un pré-requis au développement d'un projet urbain dans le cadre de la métropole du grand paris.

Mais pour que ces nouvelles méthodes ne soient pas un palliatif, il faut qu'elles mettent en place un réel système vertueux et orienté sur le long terme.

Pour cela, ces systèmes doivent être conçu de manière ouverte (Open Source) mais également respecter des principe de sécurité par conception (security by design) et de protection de la vie privée (privacy by design).

Nous avons choisi ici de nous concentrer sur la blockchain en raison de l'engouement du grand public pour cette technologie et de la perspectuve qu'elle représente de mettre en pratique les préceptes explicités plus haut.

Du statut de la preuve au vote

Si la transparence nécessite d'apporter la preuve de sa bonne foi, la preuve mértite que l'on s'intéresse à son statut et aux conséquences qu'elle fait peser sur le vote.

Qu'est ce qu'une preuve?

Une preuve est un élément matériel (exemple document contractuel, attestation) qui démontre, établit, prouve la vérité ou la réalité d'une situation de fait ou de droit : La preuve d'un crime. La preuve est également une opération par laquelle on contrôle l'exactitude d'un calcul ou la justesse de la solution d'un problème.

C'est bien cette double nature qui nous intéresse ici au regard de la question du vote.

Le vote et la preuve

Le rapport entre le vote et la preuve est comme nous l'avons évoqué, duale. Parce que la preuve doit être présente autour du processus de vote et autour du vote en tant qu'acte matériel.

Preuve entourant le processus :

- Fiabilité
- Traçabilité

Ce processus doit être réfutable, c'est à dire qu'il doit présenter des éléments tangibles et objectifs permettant sa potentielle disqualification ou non.

Si le processus ne présente des critères de réfutabilité potenitelles, il est jugé corrompu à priori.

Preuve entourant le vote :

- Authenticité
- Intégrité
- Confidentialité

Pour la res publica

L'administration du bien public en toute transparence est une préoccupation majeure de ces dernières années.

Elle se pose à deux niveau, le premier concerne la prise de décision et implique la concertation publique.

La seconde implique la gestion continue du bien et sa gouvernance.

Les biens public sont mutliples et les propositions le concernant peuvent provenir des citoyens mais également des institutions.

La question de l'identitée

Puisque le vote nécessite l'authentification du sujet de façon à éviter la fraude, la question de l'identitée est cruciale. La blockchain invite à repenser le rôle des insitutions en tant que tiers de confiance

Pour la gouvernance des entreprises

Pour les modes de management basé sur le consensus

Pour le cercle privé

De la blockchain comme potentiel cœur de ce changement

La blockchain c'est quoi exactement?

Quid de la sécurité de la blockchain?

Quid de ses impacts énergétiques ?

Vers une normalisation?

Qu'est ce que la blockchain?

Quid de la sécurité de la blockchain?

Quid de ses impacts énergétiques ?

Vers une normalisation ?

Scénarios d'usages

Gouvernance des entreprises

Management collaboratif de projet

Démocratie participative

Vie associative et gestion des collectives.

Gouvernance des entreprises

Management collaboratif de projet

Démocratie participative

lci sont réunis conjointement les concepts de démocratie participative mais également de démocratie représentative.

- La "démocratie représentative" (aussi appelée "démocratie délégative" et "aristocratie élective") dans laquelle le citoyen délègue son pouvoir à des représentants qui incarnent la volonté générale. Les représentants votent la loi. On parle également de démocratie liquide
- La "démocratie participative" qui évoque l'idée d'une implication et d'une participation des citoyens dans le débat public mais aussi la prise de décisions politiques. Ce terme, très à la mode, désigne bien souvent des réalités extrêmement variées.

Premières expérimentations

L'Open Vote Network

Dans A Smart Contract for Boardroom Voting with Maximum Voter Privacy, Patrick McCorry, Siamak F. Shahandashti and Feng Hao présentent la première mise en œuvre d'un système décentralisé et autocomptabilisateur de vote par Internet avec un maximum d'intimité de l'électeur en utilisant la Blockchain.

Le réseau de vote ouvert est adapté aux élections du conseil d'administration. et est écrit comme un "smartcontract" pour Ethereum.

Contrairement à de précédentes experimentations sur les protocoles de vote électronique, Les chercheurs ont réussi à mettre au point la première mise en œuvre. qui ne s'appuie sur aucune autorité de confiance pour calculer le décompte ou pour protéger la vie privée de l'électeur.

l'Open Vote Network est un réseau de vote autonome et chaque électeur est maître de la protection, du point de vue de la vie privée de son vote.

Avec un telle implémentation son vote ne pourrait être violé que par une collusion totale impliquant tous les autres votants

L'exécution du protocole est exécutée par le mécanisme de consensus qui sécurise également la blockchain Ethereum.

La mise en œuvre de ce réseau a été effectuée sur le réseau de test social d'Ethereum pour démontrer sa faisabilité et a montré que sa mise en œuvre peut être est possible avec un minimum de configuration pour les élections et à un coût de 0,73 \$ par électeur.

Le coût peut être considéré comme raisonnable dans la mesure où ce vote assure une protection maximale de la vie privée de l'électeur et est vérifiable publiquement.

C'est la première mise en œuvre d'un protocole décentralisé de vote par Internet fonctionnant sur un système de vote par Internet.

Il utilise la chaîne de blocs d'Ethereum non seulement comme un tableau d'affichage public, mais plus important encore, en tant que plate-forme de calcul par consensus qui fait respecter les règles de l'exécution correcte du protocole de vote.

Bien que le nombre deu suet testé puisse sembler dérisoire, il s'agit d'une première initiative qui ne demande qu'à être poursuivie à plus grande échelle. Dans le cadre de travaux futurs, Les chercheurs ont déclarés qu'ils étudieront la faisabilité de l'exploitation à une échelle nationale.

Le point soulevé par cette étude est que si un telle perspective est rendue possible, elle nécessitera presque certainement une chaîne de blocs dédiée.

Par exemple, cela peut être une chaîne de blocs de type Ethereum qui ne stocke que le contrat de vote électronique.

La nouvelle chaîne de blocs peut avoir une taille de bloc plus grande pour stocker plus de transactions sur la chaîne. et peuvent être maintenus d'une manière centralisée similaire à RSCoin.

Vie associative et gestion des collectives.

Conclusion

JF Pillou, Tout sur les systèmes d'information

Titre: Tout sur les systèmes d'information Auteur: JF Pillo Source: Edition Dunod

Abdelkader Adla, Aide à la Facilitation pour une prise de Décision Collective : Proposition d'un Modèle et d'un Outil

Titre : Abdelkader Adla Auteur: Aide à la Facilitation pour une prise de Décision Collective : Proposition d'un Modèle et d'un Outil Source : Université Paul Sabatier - Toulouse III

smart-contract

Définition : Le smart contract est un acte de notarisation par la blockchain

Andrew Calcutt, The Conversation

Titre : Comment la gauche libérale a inventé la « post-vérité » Auteur: Andrew Calcutt Source : theconversation

Vérité et politique, Hannah Arendt

Titre : Vérité et politique, La Crise de la culture Auteur : Hannah Arendt Source : Wikipedia

A Smart Contract for Boardroom Voting with Maximum Voter Privacy, Patrick McCorry, Siamak F. Shahandashti and Feng Hao

Titre: A Smart Contract for Boardroom Voting with Maximum Voter Privacy Auteurs: Patrick McCorry, Siamak F. Shahandashti and Feng Hao Source: School of Computing Science, Newcastle University UK

Ethereum

Définition : Ethereum est une plate-forme décentralisée qui gère des contrats intelligents (smart-contract) : des applications qui fonctionnent exactement comme programmé sans aucune possibilité de temps d'arrêt, de censure, de fraude ou d'interférence de tiers. Source : Ethreum project

RSCOIN

RSCoin, une crypto monnaie contrôlée par la Banque d'Angleterre dans le but de renforcer l'économie du pays et le commerce mondial, combine les avantages de la technologie du registre distribué distribué avec le contrôle des monnaies traditionnelles, gérées de manière centralisée. Source : Rscoin project

registre distribué

Un registre distribué (aussi appelé registre partagé ; en anglais, distributed ledger ou shared ledger) est un registre simultanément enregistré et synchronisé sur un réseau d'ordinateurs, qui évolue par l'addition de nouvelles informations préalablement validées par l'entièreté du réseau et destinées à ne jamais être modifiées ou supprimées. Un registre distribué n'a ni administrateur central ni stockage de données centralisé.

re publica

Composé de res et de publicus, souvent traduit mot-à-mot par « chose publique » quoique « bien public » soit plus idiomatique.

tiers de confiance

Un tiers de confiance est un organisme dont le but est de garantir l'authenticité d'une chose.